MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

HD/CF - 87.123

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

Référence : 1213 ou 1229 destiné aux véhicules BMW R65, R65LS

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 26 MAI 1987 sous le numéro 87.15.10.111/4301 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 2930

NOTA : Le silencieux référencé 1213 a un revêtement chrome noir alors que le silencieux référencé 1229 a un revêtement chrome brillant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics

PARIS, LE 12 JUIN 1987

CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16

208, RUE RAYMOND LOSSERAND

TELEPHONE (1) 45.39.25.70

TELEX EKIPRER 200366

75014 PARIS

de l'Etat (Mines)

H. DAUDET

Monsieur le Directeur EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE 13 Route de la Salle - ZAC des Romains -CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

SITO MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE